



SERVICE DES PELERINAGES - 9BIS BOULEVARD VOLTAIRE - 21000 DIJON  
03.80.63.14.65 - pelerinages@eveche-dijon.com

Immatriculation ATOUT France : IM021100010 - Siret Diocèse de Dijon 778 214 395 00015  
Responsabilité civile professionnelle : MSC 0000010610584904 - Garantie financière : Groupama 4000716001

COMP

ACC

Cot

Cni

# BULLETIN INSCRIPTION

**ST JACQUES DE COMPOSTELLE - 3 AU 13 SEPTEMBRE 2024 (11 jours-10 nuits)**

A retourner avant le 1er juillet 2024 (après cette date, merci de nous contacter)

## PELERIN N°1

Nom  Prénom

Mail  @  Date de naissance

Téléphones fixe/portable  Profession

Adresse

Ville  CP

## PELERIN n°2 même adresse

Nom  Prénom

Mail  @  Date de naissance

Téléphones fixe/portable  Profession

## PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (OBLIGATOIRE)

Nom  Téléphone  Lien de parenté

**LOGEMENT** Dans la mesure du possible, je désire partager ma chambre avec (ne concerne pas les couples) :

**RESTAURATION** Régimes spéciaux (si prescription médicale) / Allergies

**ATTENTION**

De façon générale, ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher de 8 à 15 kilomètres environ par jour. En m'inscrivant j'atteste de cette capacité.

## AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES (RGPD) / DROIT A L'IMAGE :

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'elle a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins. ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANT A VOTRE CHOIX (à défaut, nous considérons que vous avez répondu « oui » aux questions).

J'autorise le Service diocésain des pèlerinages rattaché à l'Association diocésaine de Dijon à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage : OUI  NON

J'autorise l'Association Diocésaine de Dijon à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) : OUI  NON

J'autorise d'être pris en photo ou d'apparaître sur des vidéos et j'accepte leur publication sur tous les supports de communication du diocèse de Dijon : OUI  NON

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal ou un mail à l'adresse du Service des pèlerinages (voir en tête). Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

## FORMALITES : se reporter aux conditions particulières

Les voyageurs se rendant en Espagne, mineurs inclus, doivent être en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

## TARIF ET ANNULATION

### TARIF DU PELERINAGE : 1240 €

A l'inscription (faire obligatoirement deux chèques) :

1/ Acompte de 350 € par personne. Chèque à libeller à l'ordre de AD PELERINAGES DIOCESAINS (COM)

ou virement IBAN FR76 1100 6210 5224 5859 1401 791 / BIC AGRIFRPP810 (justificatif de virement à fournir svp)

2/ Cotisation 2023 : 14 € par personne ou 24 € pour un couple. Chèque à libeller à l'ordre de l'ACCR-BFC

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues.

**Assurances (Multirisque Rapatriement) :** est déjà incluse. Le pèlerin peut toutefois la refuser, dans ce cas, il sera demandé une copie complète de son assurance. Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

**Révision du prix :** Ce prix a été calculé sur la base de 40 participants minimum. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 15/12/2023. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données. Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport, Redevances et taxes connues à la date du contrat, Part des achats en Devises et taux de référence. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

**Annulation par le pèlerin pour raison de force majeure** (lettre recommandée adressée au service des pèlerinages avec pièces justificatives) :

Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne sur le prix total du pèlerinage) :

Barème d'annulation (sur le prix total du voyage) : il sera retenu le 350 € sauf si l'annulation a lieu plus de 20 jours avant le départ (50 €)

**Annulation par la direction diocésaine des pèlerinages.** Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 30 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

- Je soussigné, agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et de la brochures d'information, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document.
- Je soussigné déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent pour signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

Yves FROT

Directeur Diocésain des pèlerinages

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du bulletin d'inscription

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature (lu et approuvé) du pèlerin

POUR S'INSCRIRE, N'OUBLIEZ PAS DE RENVOYER :

1. Bulletin d'inscription (les scans ne sont pas acceptés)
2. Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité
3. Chèque d'acompte à l'ordre de "AD PELERINAGES DIOCESAINS/COM"
4. Chèque de cotisation à l'ordre de l'ACCR-BFC